



Mairie de Vouziers
Hôtel de Ville – B.P. 20
08400 VOUZIERS
Tel : 03 24 30 76 30
Fax. 03 24 30 76 50
Courriel : ville@ville-vouziers.fr

MAPA N°2016-05

Marché Public de Travaux
passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars
2016 relatif aux Marchés Publics

(valant pour Règlement de Consultation – Acte d'Engagement
et Cahier des Clauses Particulières)

Travaux de mise en accessibilité 2016 - VRD

Personne représentant le pouvoir adjudicateur

Monsieur le Maire de la Commune de Vouziers – Yann DUGARD

Objet de la consultation

Marché public de travaux – Mise en accessibilité 2016 - VRD

Cadre de la consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et du Décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux Marchés Publics.

Ordonnateur

Monsieur le Maire de la Ville de Vouziers

Personne habilitée à donner des renseignements

Administratif : Mlle BLANC – Service Marchés Publics
Technique : M. MARCEAU – Technicien Territorial

Comptable assignataire des paiements

Monsieur le Trésorier de Vouziers – Trésorerie de Vouziers
86, Rue Gambetta, 08400 VOUZIERS

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Date limite de réception 18 novembre 2016 – 17h00

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Titulaire : _____

Adresse : _____

Montant : _____

Contact : _____

Date de Notification : _____

SOMMAIRE

Article 1 – Objet et forme de la consultation	3
1.1 – Objet du marché	3
1.2 – Mode de passation	3
1.3 – Acheteur public.....	3
1.4 – Allotissement et décomposition	3
1.5 – Durée du marché	4
1.6 – Option – Variantes et Négociation.....	4
Article 2 – Documents contractuels	4
Article 3 – Nature de la prestation	4
Article 4 – Modalité d’établissement des prix	4
4.1 – Forme du prix et révision.....	4
4.2 – Contenu du prix.....	4
4.3 – Avance.....	4
Article 5 – Paiement et référence bancaire	4
5.1 – Paiement.....	4
5.2 – Référence du compte bancaire	5
Article 6 – Organisation générale de la consultation	5
6.1 – Dossier à fournir par les candidats répondant à l’appel d’offre	5
6.2 – Conditions de remise des offres	6
6.3 – Demande de renseignements	6
6.4 – Jugement des offres	6
Article 7 – Notification au candidat	7
Article 8 – Sous-traitance, pénalités et résiliation	7
8.1 – Sous-traitance	7
8.2 – Pénalités.....	7
8.3 - Résiliation.....	7
Article 9 – Contractant(s)	7
9.1 – Pour les entreprises individuelles.....	7
9.2 – Pour les sociétés.....	8
9.3 – Pour les groupements	8
ANNEXE 1 – BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES	12
ANNEXE 2 – DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF	13
ANNEXE 3 – PLANS DES RAMPES	14

Article 1 – Objet et forme de la consultation

1.1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet :

- La mise en accessibilité d'ERP :
 - 6 rue Henrionnet & 33 rue Gambetta : Centre Culturelle Les Tourelles ;
 - 16bis rue du Chemin Salé : Salle des Fête ;
 - 9 & 11 rue Ch. Devendeville : Gymnase de Syrienne et terrain de rugby ;
 - 3 rue de l'École ;
- La mise en accessibilité d'IOP :
 - Parc Béluriez – Rue Bara;
 - Rue Paul Drouot - Parc Bellevue ;
 - 33 rue de Condé – Cimetière de Vouziers ;
- La mise en accessibilité du domaine public :
 - Rue de Syrienne ;
 - Rue Étienne Valeur/rue Bournizet ;
 - 11 place Carnot ;
 - 6 rue Désiré Guelliot.
- La création de trottoir neuf :
 - 10 et 12 rue des Artisans ;
 - 10 rue de l'Aisne ;
 - 11 rue Verte point tri ;
 - 16 rue d'Argonne ;
- La modification et réfection de trottoirs existants :
 - 65 rue Bournizet ;
 - 16 au 44 rue du Chemin Salé ;
 - Rue des Cinq Saules ;
- Le curage de fossés et l'arasement d'accotement sur le territoire de VOUZIERS.

La mission s'exécute sous le contrôle du maître d'ouvrage au cours de rencontres périodiques.

Les offres devront être parvenues à la mairie de Vouziers – Place Carnot – 08400 VOUZIERS, **avant le 18/11/2016, à 17h00.**

1.2 – Mode de passation

La présente procédure ouverte est soumise aux dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics et aux dispositions du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment son article 27.

1.3 – Acheteur public

Mairie de Vouziers
Place Carnot – BP20
08400 VOUZIERS
Tél : 03 24 30 76 32 - Fax : 03 24 30 76 59
Mail : marchespublics@ville-vouziers.com

1.4 – Allotissement et décomposition

Il s'agit d'un marché global au sens de l'article 12 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

1.5 – Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa date de notification. Il est conclu pour toute la durée des travaux demandés à savoir **12 semaines à compter de la notification**.

L'entrepreneur est tenu de se rendre sur place avant la remise de son offre pour apprécier l'étendue des travaux.

La méconnaissance de ces éléments ne pourra pas être retenue par la Ville de VOUZIERS à la demande de l'entreprise en cas de difficulté de réalisation.

1.6 – Option – Variantes et Négociation

Des négociations pourront être envisagées avec les différents candidats si la commune le juge nécessaire.

Article 2 – Documents contractuels

- Le présent MAPA et ses annexes (DQE et BPU) valant pour Règlement de la Consultation, Cahier des Clauses Particulières et Acte d'Engagement.
- Le CCTP
- Les plans des différentes rampes pour Les Tourelles, le cimetière de Vouziers et la salle de Chestres

Article 3 – Nature de la prestation

Se reporter au CCTP joint au dossier de consultation.

La prestation sera exécutée conformément aux stipulations du CCTP.

Article 4 – Modalité d'établissement des prix

4.1 – Forme du prix et révision

Le marché est conclu à prix unitaire. Le DQE et le BPU devront être scrupuleusement remplis.

4.2 – Contenu du prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Les prix proposés par les candidats s'entendent tout frais compris.

4.3 – Avance

Les avances seront versées suivant les règles fixées par les articles 110, 111 et 112 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics et soumises à constitution de garanties à première demande.

Article 5 – Paiement et référence bancaire

5.1 – Paiement

Le(s) paiement(s) s'effectueront suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues à l'article 11 du CCAG-Travaux au compte ouvert au nom du titulaire tel qu'il figure dans le présent document.

L'entreprise devra présenter une facture (exemplaire original uniquement) à la Maire de Vouziers – Service Comptabilité – Place Carnot – BP20 – 08400 Vouziers, dans le mois suivant la prestation. Celles-ci devront être établies en euros.

Le délai global de paiement est de 30 jours.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le soumissionnaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai.

Les paiements s'effectueront selon les articles 115 et suivants du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

5.2 – Référence du compte bancaire

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues, au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après :

- du compte ouvert au nom de					
-sous le numéro					
-code banque		code guichet		clé	
-à					

Article 6 – Organisation générale de la consultation

La langue devant être utilisée dans l'offre est le français. L'unité monétaire sera exprimée en euro (€).

6.1 – Dossier à fournir par les candidats répondant à l'appel d'offre

Chaque candidat répondant à l'offre, devra remettre à la commune de Vouziers un dossier complet (sous format papier) comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature

- Le DC1 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants)
- Le DC2 (déclaration du candidat)
- Si le candidat est en redressement judiciaire, **la copie du/des jugement(s)** prononcé(s) à cet effet.
- **Une déclaration sur l'honneur**, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - o Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales
 - o Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - o Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-3 du Code du Travail.
 - o Qu'il n'entre dans aucune des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- **Une attestation d'assurance de responsabilité civile.**
- **Une attestation sociale et une attestation fiscale.**

Pièces de l'offre

- **Le présent MAPA et ses annexes**, qui correspond au présent cahier des charges, fait office, de Règlement de Consultation (RC), d'Acte d'Engagement (AE) et de Cahier des Clauses Particulières (CCP), à accepter et compléter, sans aucune modification, **à dater, parapher et à signer, avec le cachet de l'entreprise.**
- **Le CCTP** à dater, parapher et signer

- **Un mémoire technique** qui comportera entre autre : un calendrier détaillé d'exécution, la description des fournitures et fournisseurs, les moyens matériels et humains mis à disposition pour ce chantier, une description de l'encadrement et sécurité du chantier ainsi que la description du mode opération.

6.2 – Conditions de remise des offres

Les dossiers des candidats doivent être remis sous pli cacheté.

Les plis peuvent être déposés par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé dans les locaux de la Mairie de VOUZIERS de 8h00 à 12h00 et de 14h à 17h00 du lundi au vendredi, à l'adresse suivante :

Mairie de VOUZIERS
Service Urbanisme et Marchés Publics
Place Carnot - BP 20
08400 VOUZIERS

L'enveloppe extérieure portera les mentions suivantes :

OBJET DE LA CONSULTATION
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE N° MAPA 2016-05 – MISE EN ACCESSIBILITE 2016 - VRD
Société :
« NE PAS OUVRIR »

Les plis doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent document. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, **ne seront pas retenus**.

6.3 – Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande à :

Mairie de Vouziers
Melle Pauline BLANC – Service Marchés Publics
Place Carnot – B.P. 20 – 08400 VOUZIERS
Tél : 03 24 30 76 32
Fax : 03 24 30 76 59
Mail : marchespublics@ville-vouziers.com

Pour obtenir tous les renseignements sur les voies et délais de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CHALONS EN CHAMPAGNE
25, rue du Lycée
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex
Téléphone : 03 26 66 86 87 Télécopie : 03 26 21 01 87

6.4 – Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions suivantes :

- Le prix et les réductions proposées (apprécié au regard des prix unitaires proposés) : **60%**
- La valeur technique de l'offre (mémoire technique, expériences, etc.) : **40%**

Les offres seront classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue.

Article 7 – Notification au candidat

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une copie du marché au titulaire. La date de notification correspond à la date de réception de la copie du marché par le titulaire.

Cette remise peut avoir lieu par l'envoi de la copie du marché par lettre recommandée avec accusé de réception, dans ce cas la date de notification sera celle figurant sur l'accusé de réception.

En cas de remise de la copie du marché dans nos locaux sis Place Carnot 08400 Vouziers, le représentant habilité du titulaire signera une attestation de notification établie à cet effet et un exemplaire lui sera remis.

Article 8 – Sous-traitance, pénalités et résiliation

8.1 – Sous-traitance

Le titulaire du marché ne pourra, sous aucun prétexte, sous peine de dommages et intérêts, céder tout ou une partie de son marché à un sous-traitant sans l'accord écrit (lettre, télécopie ou courriel) de la ville de Vouziers.

8.2 – Pénalités

Le pouvoir adjudicateur appliquera les pénalités journalières suivantes :

- 1/3000 du montant HT total du marché par jour de retard dans l'exécution des travaux suivant le planning accepté par le pouvoir adjudicateur ;
- 70 € TTC par jour pour non mise en œuvre des mesures de sécurité sur le lieu d'intervention et les abords signalée par écrit ;
- Pénalité forfaitaire de 500 € TTC pour le non enlèvement des matériaux ou déchets en fin de chantier ou non transport de ces matériaux à la décharge.

8.3 - Résiliation

Les stipulations des articles 46 et 47 du Cahier des Clauses Administratives Générales Travaux sont applicables.

En outre, dans ces mêmes conditions, conformément à l'article 47 du Code des marchés publics, le marché peut être résilié en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés à l'article 44 et à l'article 46 ou du refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D.8222-8 du Code du travail conformément au 1° du I de l'article 46 du Code des marchés publics.

Article 9 – Contractant(s)

9.1 – Pour les entreprises individuelles

Je soussigné,

Nom et Prénom :	
Agissant en mon nom personnel Domicilié à :	
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :	

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers :	
Code d'activité économique principale (APE) :	

9.2 – Pour les sociétés

Je soussigné,

Nom et Prénom :	
-----------------	--

Agissant pour le nom et pour le compte de la société : <i>Intitulé complet et forme juridique de la Société</i>	
Au capital de :	
Ayant son siège social à	
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :	
Immatriculé(e) à l'INSEE :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code NAF :	

9.3 – Pour les groupements

<input type="checkbox"/> solidaire <input type="checkbox"/> conjoint * <p style="text-align: center;"><i>(1) Cochez la case correspondante</i></p>

*** En cas de groupement conjoint** une fois le marché attribué au soumissionnaire, le groupement devra revêtir la forme **d'un groupement solidaire**

Nous soussignés,

1^{er} contractant

Agissant en mon nom personnel

I. - Nom et Prénom :	
----------------------	--

Agissant en mon nom personnel Domicilié à :	
Téléphone : Télécopie Adresse e-mail	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code d'activité économique principale (APE) :	

Ou

Agissant pour le nom et pour le compte de la société

II. - Nom et Prénom :	
-----------------------	--

Agissant pour le nom et pour le compte de la société : <i>Intitulé complet et forme juridique de la Société</i>	
Au capital de :	
Ayant son siège social à	
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :	
Immatriculé(e) à l'INSEE :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code d'activité économique principale (APE) :	

et

2^{ème} contractant

Agissant en mon nom personnel

I. - Nom et Prénom :	
----------------------	--

Agissant en mon nom personnel Domicilié à :	
------------------------------------------------	--

Téléphone :	
Télécopie :	
Adresse e-mail :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code d'activité économique principale (APE) :	

ou

Agissant pour le nom et pour le compte de la société

II. - Nom et Prénom :	
-----------------------	--

Agissant pour le nom et pour le compte de la société : <i>Intitulé complet et forme juridique de la Société</i>	
Au capital de :	
Ayant son siège social à	
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :	
Immatriculé(e) à l'INSEE :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code d'activité économique principale (APE) :	

Contractant(s) suivant(s):

.....
.....

Ayant pour mandataire M

Après avoir pris connaissance du présent cahier des charges et ses annexes, valant pour Règlement de Consultation, Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières.

Et après avoir fourni les pièces prévues,

Le titulaire ou mandataire s'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

Fait en un seul original

Le prestataire

A, le.....

**Signature du titulaire précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »**

Acceptation de l'offre

La commune de Vouziers

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

A Vouziers, le.....

**Signature du titulaire précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »**

**Le Maire de Vouziers
Yann DUGARD**

ANNEXE 1 – BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

ANNEXE 2 – DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

- **Récapitulatif des travaux de mise en accessibilité :**
 - Rue de Syrienne
 - 10-12 rue des Artisans
 - 65 rue Bournizet
 - Rue Etienne Valeur / rue Bournizet
 - 10 rue de l'Aisne
 - Rue Verte – point tri
 - Du 16 au 44 rue du Chemin Salé
 - Rue des Cinq Saules
 - Parc Béluriez – Rue Bara
 - 6 rue Henrionnet – 33 rue Gambetta
 - 16 bis rue du Chemin Salé – Salle des Fêtes
 - Rue Paul Drouot – Parc Bellevue
 - 9 & 11 rue Ch. Devendeville – Gymnase de Syrienne et terrain de rugby
 - 11 place Carnot
 - 6 rue Désiré Guelliot
 - 16 rue d'Argonne
 - 3 rue de l'Ecole
 - 33 rue de Condé – Cimetière de Vouziers
 - Fossés

ANNEXE 3 – PLANS DES RAMPES

- **Les Tourelles**
- **Le Cimetière de Vouziers**
- **La salle de Chestres**